

Les Railleries

Etat des lieux

Le site des **Railleries** est situé au cœur de la commune, au sud du bourg, au sein de plusieurs parcelles forestières à influence humide. La zone d'étude est une parcelle privée constituée de trois mares végétalisées et d'un jardin boisé de saules et de divers arbustes. La mare principale s'étend sur 1000 m² environ et concentre la majorité des espèces remarquables recensées. Sa gestion est assurée par la propriétaire.

Patrimoine naturel remarquable

Faune: l'Agrion orangé, espèce de libellule déterminante ZNIEFF classée « vulnérable » à l'échelle régionale a été recensé. La mare joue un rôle fonctionnel dans le cycle de vie de certains amphibiens qui viennent s'y reproduire. C'est le cas de la Salamandre tachetée et de la Grenouille agile.

Flore: la végétation est relativement commune et représentative des parcs et jardins. Cependant, aux abords des mares végétalisées, des plantes aquatiques et des espèces de mégaphorbiaies se développent et confèrent des allures de prairies hautes à cette partie du site.

Parmi la flore remarquable associée à ce milieu, la **Patience d'eau** (Rumex hydrolapathum) est inscrite comme « assez rare » à l'échelle régionale. Elle est également référencée en tant qu'espèce déterminante ZNIEFF. Autre espèce remarquable, le **Lotier à feuilles ténues** (Lotus glaber) est « rare » à l'échelle régionale. Ces espèces se sont particulièrement raréfiées en Sologne, il convient donc d'y apporter une attention particulière.

Potentiel biologique

Le site des **Railleries** fait partie d'un réseau de mares favorisant le déplacement d'espèces de zones humides. Il participe ainsi au maintien de la diversité biologique locale. La présence d'espèces « assez rares » à « rares » témoigne de l'intérêt de ce type de site et du rôle qu'il assure à l'échelle du territoire. En l'absence d'actions humaines : plantations, tontes répétées... la diversité du milieu tend à s'enrichir.

Menaces potentielles

Le changement de la composition chimique de l'eau est à surveiller afin de prévenir un éventuel enrichissement du milieu. La prolifération d'algues en surface serait un bon indicateur de cet enrichissement.

Toute introduction de poissons dans la mare nuirait à la biodiversité.

Quelques chiffres

Type: Jardin et mare

Superficie: 0,52 ha

Intérêt écologique : Moyen

Nombre d'espèces patrimoniales

• Flore : 3

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :









© Nicolas Déjean, LNE



Patience d'eau © Wikimedia Commons



© Pierre Ledriant

Les Railleries LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES

Espèces remarquables

Libellules

Agrion orangé

Amphibiens

- Grenouille agile
- Salamandre tachetée

Flore

- Lotier à feuilles ténues
- Patience d'eau

Limite administrative







Auteur : Loiret Nature Environnement Date : 03/2023



Enjeux du site

- ✓ Maintien de la diversité floristique en particulier des espèces liées aux milieux humides
- ✓ Conservation de la bonne qualité de l'eau

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Conserver des zones végétalisées
Action 1-1	Établir des zones de non-intervention afin de préserver la tranquillité de la faune. Laisser par exemple des patchs enherbés non fauchés au sein du site. Ces patchs lorsqu'ils sont situés sur un sol humide eutrophe, peuvent être favorables à l'implantation spontanée d'une végétation humide à semi-humide, elle-même favorable à la faune (support de ponte pour papillons).
Action 1-2	Entretenir la prairie par fauche/tonte tardive. La période la plus propice étant l'automne, période à partir de laquelle la plupart des espèces de faune et de flore ont réalisé leur cycle biologique annuel. l'impact sur la biodiversité est donc minimisé. Autour de la mare, une bande d'un à deux mètres de large doit être conservée sans fauche/tonte. Cette zone conservée peut être limitée à une partie du pourtour uniquement. Si possible, réaliser une fauche sur 10 cm de hauteur minimum, par bandes.
Objectif 2	Maintenir la bonne qualité de l'eau de la mare
Action 2-1	Éviter, si ce n'est déjà fait, toute utilisation d'engrais azotés et de produits phytosanitaires (pesticides). L'effet délétère de ces produits sur les écosystèmes n'est plus à démontrer.
Objectif 3	Conserver la fonctionnalité de la mare
Action 3-1	Conserver l'herbier aquatique présent. Il constitue un support de ponte de premier choix pour les amphibiens et de nombreux insectes.
Action 3-2	Afin de limiter l'eutrophisation des masses d'eau, une partie des vases peut être retirée lors d'un curage. En effet, les nutriments se concentrent dans les vases et sont relargués dans l'eau lors du réchauffement de celle-ci durant l'été. Ce curage peut être pratiqué tous les dix à vingt ans. Le curage est à réaliser par tiers ou par moitié vu la petite taille de la mare. Cette opération peut être réalisée sur plusieurs années afin de limiter l'impact sur le milieu et le dérangement des espèces. La vase exportée doit être laissée deux ou trois jours sur le bord de la mare, afin que les individus piégés puissent retourner dans leur milieu. La vase peut être mise au compost (bon
Action 3-3	engrais). Le curage de mare est soumis à déclaration auprès des services de la DDT. Eviter d'introduire toute espèce exotique , qu'elle soit animale (poissons, tortues) ou végétale. Cela risque de porter atteinte à la fonctionnalité du milieu et risque à terme de faire disparaitre certaines espèces présentes. À noter que tous les poissons ont un impact négatif sur la biodiversité de la mare car, selon les espèces, ils consomment les végétaux, les insectes, les larves d'amphibiens
Objectif 4	Sensibilisation au patrimoine naturel
Action 4-1	Si les propriétaires le souhaitent, ils pourraient participer à des suivis des papillons, des bourdons, des plantes spontanées (http://www.vigienature.fr/) qui ont l'avantage d'être simples à mettre en œuvre et qui participent à des études nationales.